

# **AED en pré-professionnalisation M2 MEEF**

Webinaire

Mercredi 5 octobre 2022  
16h-17h

# Les objectifs de notre webinar :

1. Les AED pré-pro M2 : quelle montée en compétences sur le plan pédagogique ?
2. Le M2 MEEF : quelle organisation, quels attendus ?
3. Penser l'articulation INSPE/EPL

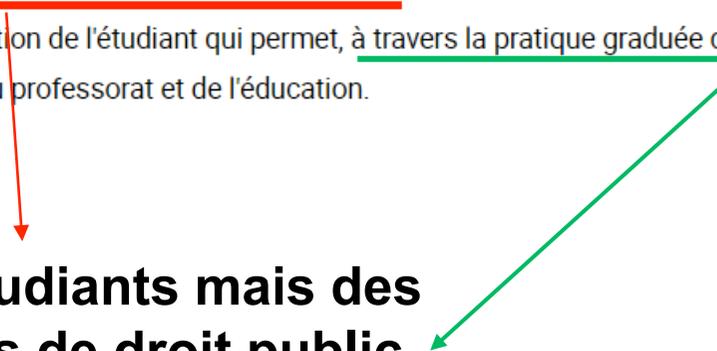
# Les AED en pré-professionnalisation – rappel du contexte

Répondre aux besoins de recrutement et agir sur l'attractivité des métiers de l'enseignement et éducation

## 1. LA PRÉPROFESSIONNALISATION : UN PARCOURS INTÉGRÉ AU CYCLE DE FORMATION UNIVERSITAIRE SÉCURISANT L'ENTRÉE PROGRESSIVE DANS LES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

Le parcours de préprofessionnalisation s'intègre dans le cycle de formation universitaire de l'étudiant. L'exercice en école ou en établissement constitue à ce titre un élément du parcours de formation de l'étudiant qui permet, à travers la pratique graduée d'activités pédagogiques adaptées, une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation.

**Des étudiants mais des agents de droit public**



# Des agents de droit public, qui remplissent des missions au sein des EPLE

## Extrait circulaire

Le service d'enseignement est de :

- 8 heures hebdomadaires sur trente-six semaines, pour les AED affectés en école, ce temps de présence hebdomadaire pouvant être aménagé pour tenir compte de l'organisation des enseignements ;
- 6 heures hebdomadaires sur trente-six semaines, pour les AED affectés en établissements du second degré.

Les heures restantes pour atteindre les 312 heures de présence annuelles dans l'établissement ou l'école peuvent être notamment consacrées à la préparation des interventions devant les élèves, à l'analyse réflexive, notamment en lien avec le tuteur en établissement ou en école, à la participation aux réunions des comités et instances propres aux établissements et écoles et à la participation aux réunions organisées périodiquement par le rectorat pour tous les bénéficiaires de contrat de préprofessionnalisation relevant d'une même « promotion ».

# Webinaire AED pré-professionnalisation M2 MEEF

## Le cadre réglementaire

↳ BO n°41 du 07/11/2019  
(Le décret n° 2021-1908 ouvre  
l'extension possible du contrat AED  
prépro aux M2 Meef pour 1 an)

↳ Pas de circulaire des missions  
pour les AED prépro en M2 à  
ce jour

NOR : MENH1929194C

Circulaire n° 2019-156 du 6-11-2019

MENJ DGRH B1-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école  
Références : article L. 916-1 du Code de l'éducation ; lois n° 83-634 du 13-7-1983, n° 84-16 du 11-1-1984 modifiées ; loi n° 2019-791 du 26-7-2019 ; décrets n° 2003-484 du 6-6-2003 et n° 86-83 du 17-1-1986 modifiés ; décret n° 2019-981 du 24-9-2019 ; arrêté du 6-6-2003 modifié ; circulaire n° 2003-092 du 11-6-2003

## SOMMAIRE

**1. LA PRÉPROFESSIONNALISATION : UN PARCOURS INTÉGRÉ AU CYCLE DE FORMATION UNIVERSITAIRE SÉCURISANT L'ENTRÉE PROGRESSIVE DANS LES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION**

**2. FONCTIONS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES EN ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION EN PRÉPROFESSIONNALISATION**

# Webinaire AED pré-professionnalisation M2 MEEF

	Activités pédagogiques second degré
L2	<ul style="list-style-type: none"><li>- observation dans le second degré ;</li><li>- interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité du professeur ;</li><li>- participation à l'aide aux devoirs et aux leçons, notamment dans le cadre du dispositif Devoirs faits.</li></ul>
L3	<ul style="list-style-type: none"><li>- activités mentionnées au titre de l'année précédente à l'exception de l'observation dans le second degré ;</li><li>- participation à l'accompagnement personnalisé (volet soutien de la capacité de l'élève à apprendre et à progresser) au collège et au lycée, espaces pédagogiques interactifs (EPI) au collège et intervention dans les parcours éducatifs.</li></ul>
M1	<ul style="list-style-type: none"><li>- activités mentionnées au titre de l'année précédente ;</li><li>- enseignement de séquences pédagogiques complètes (notamment, remplacement d'enseignants compatible avec la continuité pédagogique des enseignements, en donnant priorité à des remplacements prévus à l'avance, et compatibles avec la mention de licence obtenue par l'étudiant)</li></ul>

# Présentation du master MEEF

**Des étudiants en Master 2 MEEF et AED  
préprofessionnalisation en établissement**

# Webinaire AED prépro inscrits en M2 MEEF

## Cadre réglementaire de référence

[Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation \(arrêté du 1er juillet 2013\)](#)

Il fonde la construction de la formation et des outils de suivi des professeurs et CPE stagiaires.

[Le référentiel de formation "former aux métiers du professorat et de l'éducation" \(annexé à l'arrêté du 28 mai 2019\)](#)

[Le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF \(arrêté du 24 juillet 2020\)](#)

Le contenu du master « MEEF » prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

+ **Dispositions générales du Master** (votées en 2022) et qui prévoient que **pour les AED, le lieu de stage évalué correspond au terrain d'exercice**

+  
AED  
PREPRO

## UNE FORMATION EN ALTERNANCE À L'INSPÉ DE BRETAGNE

### Les publics accueillis à la rentrée 2022

#### Inscrits en master MEEF

M2 étudiants contractuels à tiers temps  
(passeront un concours en 2023, fin de M2)

*Stage filé en responsabilité  
(12 semaines)*

M2 étudiants en immersion professionnelle  
(passeront un concours en 2023, fin de M2)

*Stage filé de pratique accompagnée  
(12 semaines)*

#### En formation à l'INSPÉ

Fonctionnaires-stagiaires à mi-temps \*  
(lauréats d'un concours de la session 2022 et titulaires d'un autre master que le master MEEF)

Inscrits en diplôme  
inter universitaire (DIU)

Parcours d'adaptation  
*Stage filé en responsabilité*

Fonctionnaires-stagiaires à temps plein \*  
(lauréats d'un concours de la session 2022 et titulaires d'un master MEEF)

Parcours d'approfondissement ou de consolidation (10 à 20 jours de formation)  
*Stage en responsabilité sur l'année*

\* Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires / NOR : MENH2138900X

- Stage massé : tous les jours de la semaine dans une école ou en établissement pendant une période déterminée
- Stage filé : présence deux ou trois jours par semaine dans une école ou un établissement, le reste de la semaine en formation

M : Master

S : Semestre



JUIN ▶ Epreuves d'admission

AVRIL ▶ Epreuves d'admissibilité

examen  
1<sup>er</sup> semestre

examen  
2<sup>nd</sup> semestre

examen  
3<sup>ème</sup> semestre

examen  
4<sup>ème</sup> semestre

M1

S7

M1

S8

M2

S9

M2

S10

Stages massés (6 semaines) :  
observation et pratique  
accompagnée

• M2 étudiants en immersion  
professionnelle : stage filé de pratique  
accompagnée (12 semaines)  
• M2 étudiants contractuels à tiers temps :  
stage filé en responsabilité (12 semaines)

## Mention 2<sup>nd</sup> degré - Parcours disciplinaires

Intitulé d'UE	Volume horaire		ECTS				Commentaires
	M1	M2	S7	S8	S9	S10	
<b>UE1 *</b> Conception et pilotage d'un enseignement inclusif UE1.1, UE1.2, UE1.3, UE1.4	319	195	16	14	13	11	Déclinée par parcours UFR/INSPÉ
<b>UE2</b> Communauté éducative	70	36	5	0	5	0	CCDM
<b>UE3</b> Recherche	50	30	4	8	0	8	Méthodologie de la recherche
<b>UE4</b> Pratique réflexive	56	20	5	6	12	11	Tronc commun et décliné dans les parcours UE non compensable
<b>UE5</b> Langue	24	0	0	2	0	0	Certification possible UE non compensable
<b>Totaux</b>	519	281	30	30	30	30	

\* 50 heures en plus pour les parcours bi-disciplinaires

**2 parcours  
identifiés**

**- maths  
- lettres**

Du point de vue INSPE

- Les attendus en vue d'obtenir le M2 sont ceux demandés aux alternants

**UE4 – Praticien réflexif**

**UE3 - Recherche**

**L'ETUDIANT contractuel à tiers-temps**

**Le stagiaire de l'INSPÉ affecté dans l'école/ l'EPLÉ sur un service à tiers temps en responsabilité est un étudiant inscrit à l'université dans une formation professionnelle diplômante. Cet étudiant bénéficie d'un contrat de travail à durée déterminée proposé par l'Education nationale.**

A ce titre, il	L'expérience de stage en alternance lui permet de
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>prépare un concours</b> pour devenir enseignant ou personnel d'éducation</li> <li>- <b>suit des cours</b> sur un des 6 sites INSPÉ</li> <li>- <b>prépare le diplôme</b> du master MEEF</li> <li>- <b>conçoit et pilote</b> la classe / le service, en responsabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>se préparer au concours</b> (CRPE/CAPES/CAPEPS/CAPLP/CPE) <i>Référence des nouvelles épreuves du concours : arrêté du 25 janvier 2021</i></li> <li>- <b>construire pas à pas son identité professionnelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ en concevant des situations d'enseignement</li> <li>○ en tirant profit des situations professionnelles vécues (l'enseignant dans la classe et l'enseignant acteur de la communauté éducative)</li> <li>○ en analysant sa pratique (l'enseignant praticien réflexif)</li> </ul> </li> <li>- <b>nourrir sa réflexion et collecter des données</b> dans le cadre de la recherche universitaire (Itinéraire personnel de recherche donnant lieu à une production écrite et une soutenance en M2)</li> </ul>

